

Initiatives récentes des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB)

Le CBCB publie
un résumé des
discussions et
recommandations
sur le financement
du terrorisme ...

En avril, le CBCB a publié le résumé d'une réunion d'autorités de contrôle et d'experts juridiques de banques centrales du G 10 tenue le 14 décembre 2001 à Bâle. Elle portait essentiellement sur l'échange de documents financiers entre juridictions dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme. Sur la base des sujets examinés, le CBCB a pris plusieurs décisions, notamment : a) mise en œuvre d'une action en vue de l'adoption dans le monde entier des normes énoncées dans le rapport du Comité d'octobre 2001 sur l'obligation de diligence des banques à l'égard de leur clientèle¹ ; b) étude, par le groupe de travail du CBCB sur l'activité bancaire transfrontière (auteur du rapport mentionné ci-dessus), de l'éventuelle diffusion de recommandations supplémentaires concernant le financement du terrorisme ; c) démarche des autorités de contrôle destinée à s'assurer que les groupes bancaires internationaux disposent de systèmes et procédures adéquats pour gérer leurs risques sur une base consolidée à l'échelle du groupe² ; d) analyse par le CBCB des expériences des autorités de contrôle des banques et autres instances officielles en ce qui concerne l'échange d'informations sur les activités bancaires d'individus soupçonnés de terrorisme, dans le but d'évaluer la nécessité de nouvelles mesures visant à garantir une circulation de données efficace à l'intérieur et au-delà des frontières nationales.

... ainsi qu'une
enquête sur la
communication
financière des
banques en 2000

En mai, le CBCB a diffusé un rapport présentant les résultats d'une enquête sur la communication financière, sur la base d'un échantillon de banques à vocation internationale de 13 pays³. Comme celle réalisée un an auparavant, l'enquête a pour but de dégager des tendances dans les pratiques

¹ CBCB, *Devoir de diligence des banques au sujet de la clientèle*, Bâle, octobre 2001 (www.bis.org).

² Des accords d'échange d'informations devraient notamment exister pour que, en cas de suspicion de financement d'activités terroristes, des procédures formelles permettent d'informer les autorités de contrôle du pays d'origine et du pays d'accueil.

³ CBCB, *Public disclosures by banks : results of the 2000 disclosure survey*, Bâle, mai 2002.

des banques en la matière et de guider l'ensemble de la profession en indiquant les méthodes utilisées actuellement et les domaines où une amélioration serait souhaitable.

L'enquête ainsi effectuée montre que les informations de base (structure du capital et ratios de fonds propres ; conventions comptables et présentation des comptes ; risques de crédit et de marché) font l'objet d'une publication satisfaisante, avec des taux de diffusion dépassant généralement 80 %. Ce pourcentage a toutefois tendance à baisser à mesure que le degré de sophistication, de complexité ou de confidentialité des données augmente : moins de la moitié des établissements fournissent des renseignements sur la modélisation du risque de crédit, les dérivés de crédit et la titrisation.

Les informations de base font l'objet d'une publication satisfaisante ...

Le Comité a noté que la situation pouvait être améliorée et que, une fois finalisées les propositions formulées dans son dernier document de travail sur la communication financière⁴, celle-ci devrait s'accroître en anticipation du Nouvel accord de Bâle.

... mais des progrès restent à accomplir

Dans l'ensemble, la fréquence de diffusion des informations semble s'être légèrement accrue par rapport à 1999, surtout sur les questions suivantes : procédures et instruments de fonds propres complexes permettant de déterminer les provisions pour risque de crédit ; titrisation (même si peu de banques en font état) ; risques opérationnel et juridique. Sur quelques sujets, on semble avoir fait machine arrière, avec moins de communications qu'en 1999.

Légère augmentation globale de la fréquence des publications

En juin, le CBCB a communiqué les détails de sa deuxième enquête sur le risque opérationnel, lancée en mai 2001 et couvrant l'exercice financier 2000/01. Elle a pour but de recueillir des données sur les pertes encourues par les banques du fait du risque opérationnel et sur divers indicateurs de risque, afin de permettre au Comité de compléter et d'affiner le dispositif proposé dans le Nouvel accord de Bâle sur l'exigence de fonds propres en regard du risque opérationnel. Le Comité a invité les banques à remplir et renvoyer un nouveau questionnaire, par l'intermédiaire de leurs autorités de contrôle, pour le 31 août 2002 au plus tard.

Le CBCB communique les détails de son enquête sur le risque opérationnel

En juin également, le CBCB, l'Organisation internationale des commissions de valeurs et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance ont publié une actualisation du mandat de l'Instance conjointe. Il s'agit d'un groupe d'experts techniques travaillant sous leur égide sur des questions concernant les conglomérats financiers ainsi que des aspects intéressant les trois organismes prudentiels.

Les organismes prudentiels internationaux actualisent le mandat de l'Instance conjointe

Forum sur la stabilité financière (FSF)

En avril, le FSF a publié une liste des travaux récents et en cours sur les systèmes financiers sains, mise au point lors de sa réunion de Hong-Kong des

Le FSF publie une liste des travaux sur les systèmes financiers sains ...

⁴ CBCB, *Working paper on Pillar 3 - market discipline*, Bâle, septembre 2001.

25-26 mars⁵. En avril également, il a diffusé un récapitulatif des dernières évolutions concernant les institutions à fort effet de levier (IFEL). Le document examine dans quelle mesure les préoccupations suscitées par les IFEL ont pu être atténuées et appelle l'attention sur des changements qui suscitent de nouvelles inquiétudes (sans toutefois menacer la stabilité financière en soi). Il énumère, en conclusion, diverses questions sur lesquelles le FSF poursuivra sa réflexion.

... et tient des
réunions régionales

Le même mois, le FSF a tenu deux réunions régionales : la première avec des autorités d'Europe centrale et orientale, dans les locaux de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ; la seconde avec des autorités d'Amérique latine, à la banque centrale du Brésil. Elles ont donné lieu à des échanges de vues sur les faiblesses potentielles des systèmes financiers et les travaux entrepris pour y remédier ainsi que sur les questions soulevées par les grosses faillites d'entreprises.

⁵ FSF, *Ongoing and recent work relevant to sound financial systems* et *The FSF recommendations and concerns raised by highly leveraged institutions (HLIs) : an assessment*, Bâle, mars 2002 (www.fsforum.org).